



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des élections et de la réglementation**

Arrêté du 4 mars 2024

n° 2024 DCL/BER-231

**Fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection sénatoriale partielle du dimanche 17 mars 2024
dans le département de la Vienne**

Le Préfet de la Vienne

VU le code électoral, notamment l'article R.152 du code électoral ;

VU le décret n° 2024-9 du 5 janvier 2024 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection d'un sénateur dans le département de la Vienne ;

VU l'arrêté n° 2023-SG-DCPPAT-024 en date du 4 septembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Etienne BRUN-ROVET, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

VU les déclarations de candidatures enregistrées à la préfecture de la Vienne entre le lundi 26 février et le vendredi 1^{er} mars 2024 à 18h ;

CONSIDERANT que la période de dépôt des candidatures pour le premier tour des élections sénatoriales a expiré le vendredi 1^{er} mars 2024 à 18h ;

CONSIDERANT l'ordre résultant du dépôt des candidatures enregistrées à la préfecture de la Vienne ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

ARRÊTE

Article premier : La liste des candidats et de leurs remplaçants, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée pour le premier tour de scrutin de l'élection sénatoriale partielle du dimanche 17 mars 2024 dans le département de la Vienne, est arrêtée comme suit, selon l'ordre de dépôt des candidatures :

<i>Candidat(e)</i>	<i>Nuance attribuée au candidat</i>	<i>Remplaçant(e)</i>
Madame Marie-Jeanne BELLAMY	Divers droite (DVD)	Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY
Monsieur Xavier MONNAIS	Rassemblement National (RN)	Madame Stéphanie DICHE
Monsieur Cyril CIBERT	Radical de gauche (RDG)	Madame Catherine BOURGEON
Madame Karine DESROSES	Divers centre (DVC)	Monsieur Gérard PEROCHON
Monsieur Frédéric TEXIER	Divers droite (DVD)	Madame Patricia CHAMPIGNY
Madame Gisèle JEAN	Divers gauche (DVG)	Monsieur Dominique CHAINE

Article 2 : Cet arrêté sera publié et adressé au président de chaque section de vote avant l'ouverture du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée au président du bureau du collège électoral.

Poitiers, le - 4 mai 2024

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Etienne BRUN-ROVET